

Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Le Conseil économique, social et environnemental démontre une nouvelle fois sa capacité à évaluer une politique publique ; aujourd'hui, celle de la rénovation urbaine. À la lumière du bilan, dressé par le rapport, sur les avancées mais aussi les insuffisances dans l'application de cette politique, l'avis propose une série d'améliorations pour les programmes de rénovation urbaine en cours et futurs.

Le groupe de l'artisanat ne reviendra pas sur la nécessité de poursuivre cette politique de rénovation urbaine ; c'est une évidence ; il suffit de se rendre dans les quartiers qui en ont bénéficié pour constater combien le cadre de vie des habitants a changé. Pour autant, le bilan de la première phase montre que la pleine réussite de cette politique exige un accompagnement global des quartiers dans leur transformation, en ne s'arrêtant pas à la seule question du bâti. Les quartiers prioritaires doivent pouvoir bénéficier d'une approche coordonnée de toutes leurs difficultés, par la mobilisation des divers acteurs concernés, en partenariat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine. Ainsi faut-il porter une plus grande attention : à l'accueil d'activités économiques, à la qualité de l'offre scolaire, à l'emploi des habitants, à leur accès aux services publics, à leur sécurité et au désenclavement de ces quartiers.

Le groupe de l'artisanat souhaite aborder la question de l'emploi dans ces quartiers où le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Les clauses d'insertion prévues dans les marchés de rénovation urbaine ont montré leurs effets positifs, en facilitant l'accès des habitants aux emplois générés par la mise en œuvre d'opérations de rénovation urbaine. Les artisans du bâtiment, intervenus dans ces opérations, ont permis à de nombreux jeunes d'obtenir une embauche en contrat d'apprentissage ou d'acquérir une première expérience professionnelle. Mais, pour l'avenir, l'avis nous invite à faire mieux. Les artisans du bâtiment sont prêts à y contribuer, en s'appuyant notamment sur l'objectif de progression du nombre de jeunes en apprentissage.

Cela suppose toutefois que les entreprises soient en capacité de créer ces emplois locaux. Il faut tout d'abord faire en sorte que, par le biais du système d'orientation, les choix des jeunes se portent vers des formations répondant véritablement aux besoins des entreprises. Des agences de Pôle emploi doivent également être présentes dans les quartiers et proposer un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi comme aux entreprises locales. Il faut enfin encourager l'implantation d'entreprises du bâtiment et leur permettre de participer aux opérations de rénovation urbaine, en favorisant l'attribution des marchés par allotissements.

La réhabilitation des quartiers tient aussi à leur développement économique et donc à la présence d'activités artisanales, commerciales et de services. Ces activités apportent des services quotidiens et diversifiés aux habitants ; ils sont également créateurs d'emplois locaux. Il est donc primordial de développer l'activité dans ces quartiers et de savoir l'y maintenir. À cet égard, les prochains programmes devront être beaucoup plus ambitieux qu'aujourd'hui. Des locaux d'activité en rez-de-chaussée des immeubles, mais aussi autour des polarités de transports des quartiers et dans les centres commerciaux avoisinants, doivent être prévus. Un partenariat renforcé entre l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) doit aussi permettre de dégager les financements suffisants pour ces implantations, sans négliger l'appui des réseaux consulaires, experts de terrain sur la réalité des besoins des artisans et commerçants, en termes de locaux, de loyers ou de débouchés.

L'expérience montre par ailleurs que l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires a été favorisée par les dispositifs d'incitation applicables en Zone franche urbaine (ZFU) ou en Zone de redynamisation urbaine (ZRU) ; il est donc nécessaire de les reconduire, même si leur harmonisation et leur simplification seraient souhaitables.

Enfin, le développement de l'emploi et d'activités économiques dans les quartiers exige des transports répondant aux besoins des habitants qui doivent pouvoir accéder, simplement, aux bassins d'emplois comme aux centres d'activités.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat approuve les priorités relevées par l'avis pour la poursuite de la politique de rénovation urbaine ; il a donc voté cet avis.